

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 162
N° 63 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 2
no Titema 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**Pages**

Arrêté n° 1610 CM du 2 décembre 2013 portant modification de l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement Tahiti Nui aménagement et développement	2390
Arrêté n° 1611 CM du 2 décembre 2013 portant fin de fonction de M. Bruno Lonjon en qualité de directeur général des ressources humaines.	2390
Arrêté n° 1612 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Corinne Scanu en qualité de directrice générale des ressources humaines.	2391
Arrêté n° 1613 CM du 2 décembre 2013 portant fin de fonction de Mme Yolande Mou en qualité de directrice de la santé par intérim	2391
Arrêté n° 1614 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé. .	2392

ATUQOAL-ATAHENOAI
 ta hano'i bano'i bano'i bano'i bano'i

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1610 CM du 2 décembre 2013 portant modification de l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement Tahiti Nui aménagement et développement.

NOR : TNA1302617AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée relative à l'établissement public Tahiti Nui aménagement et développement ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement Tahiti Nui aménagement et développement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 décembre 2013,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement Tahiti Nui aménagement et développement est modifié comme suit :

“Art. 2.— L'établissement est administré par un conseil d'administration composé de huit (8) membres qui comprend :

- le Président de la Polynésie française, *président* ;
- le ministre en charge du tourisme, *vice-président* ;
- le ministre en charge de l'équipement ou son représentant ;
- le ministre en charge de l'économie ou son représentant ;
- le ministre en charge des ressources marines ou son représentant ;
- le ministre en charge des affaires foncières ou son représentant ;

- deux représentants de l'assemblée de la Polynésie française ou leurs suppléants désignés par ladite assemblée.”

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2013.
 Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 1611 CM du 2 décembre 2013 portant fin de fonction de M. Bruno Lonjon en qualité de directeur général des ressources humaines.

NOR : DRH1302615AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'entretien préalable en date du 27 novembre 2013 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 décembre 2013,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Lonjon en qualité de directeur général des ressources humaines.

Art. 2.— L'arrêté n° 237 CM du 14 février 2008 portant nomination de M. Bruno Lonjon en qualité de chef du service du personnel et de la fonction publique est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée
et de la fonction publique,*
Béatrice CHANSIN.

ARRETE n° 1612 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Corinne Scanu en qualité de directrice générale des ressources humaines.

NOR : DRH1302616AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 décembre 2013,

Arrête :

Article 1er.— Mme Corinne Scanu est nommée en qualité de directrice générale des ressources humaines.

Art. 2.— Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée
et de la fonction publique,*
Béatrice CHANSIN.

ARRETE n° 1613 CM du 2 décembre 2013 portant fin de fonction de Mme Yolande Mou en qualité de directrice de la santé par intérim.

NOR : DSP1302623AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 portant organisation du service de la direction de la santé ;

Vu la lettre de démission n° 10249 MSP/DSP du 22 novembre 2013 de l'intéressée ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 décembre 2013,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Yolande Mou en qualité de directrice de la santé par intérim.

Art. 2.— L'arrêté n° 1275 CM du 19 septembre 2013 portant nomination de Mme Yolande Mou en qualité de directrice de la santé par intérim est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée
et de la fonction publique,*
Béatrice CHANSIN.

ARRETE n° 1614 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé.

NOR : DSP1302624AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 portant organisation du service de la direction de la santé ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 décembre 2013,

Arrête :

Article 1er. — Mme Sylvie André est nommée en qualité de directrice de la santé.

Art. 2. — Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2013.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée
et de la fonction publique,*
Béatrice CHANSIN.